

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AESCUAPE SRI Part IC (Capitalisation) FR00140032U2 Cet OPCVM est géré par MONTPENSIER FINANCE SAS OPCVM soumis au droit français

Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF du Fonds est : Actions internationales.

L'objectif du Fonds est de participer, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, à la hausse comme à la baisse, à l'évolution des marchés actions mondiaux, avec une prépondérance pour les pays relevant de l'OCDE, en investissant, au moins à hauteur de 75% de l'actif net du Fonds, dans des actions de sociétés dont les activités sont exposées à la santé, tel que présenté dans la stratégie d'investissement du prospectus. Le Fonds investira principalement en actions et instruments assimilés à hauteur de 75% minimum, à travers une gestion discrétionnaire de type Bottom Up, intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille.

L'OPCVM n'est pas indiciel. Il pourra toutefois être fait référence à l'indice Stoxx Global 1800 (SXW1R Index) calculé dividendes nets réinvestis, à titre d'élément de comparaison a posteriori. La gestion est active et discrétionnaire. La référence à cet indice ne constitue pas un objectif ou une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille, et le Fonds ne restreint pas son univers aux composants de l'indice.

La stratégie d'investissement du Fonds vise à sélectionner principalement des sociétés ayant été identifiées par le gérant, comme participant, directement ou indirectement, à l'écosystème de la santé.

Dans le choix de ces valeurs, le gérant privilégiera une analyse des caractéristiques propres des sociétés et leurs perspectives, en s'appuyant sur une approche par les fondamentaux des sociétés dans une perspective à long terme, ainsi que sur des valeurs apparaissant sous évaluées au regard des différents critères d'analyse. La prise en compte des critères ESG au sein du Fonds a pour objectif de conjuguer la performance financière et d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes de performances ESG.

La démarche extra-financière mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de la politique ESG et de la politique d'exclusion mises en place par la société de gestion, disponibles sur son site internet.

Elle s'appuie sur l'intégration de critères extra-financiers dès la définition de l'univers d'investissement.

L'univers d'investissement du Fonds est constitué des sociétés :

- référencées par Bloomberg ou ICB dans un secteur ou sous-secteur lié à la santé.
- dont le pays appartient aux ensembles ou aux pays suivants : Europe, Amérique du Nord, Japon, Hong-Kong, Singapour, Australie ou Nouvelle-Zélande ;
- dont la capitalisation est supérieure à 200 Millions d'Euros pour les valeurs françaises, ou dont la capitalisation est supérieure à 400 Millions d'Euros pour les valeurs cotées dans les autres pays d'Europe, ou supérieure à 1 Milliard pour les autres valeurs.

10% du portefeuille du fonds pourront être investis en dehors de l'univers d'investissement du fonds.

L'approche de prise en compte de critères extra-financiers est une approche en « sélectivité », qui s'appuie sur la méthodologie propriétaire d'analyse ISR en 4 étapes développée par Montpensier Finance, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

La méthodologie propriétaire d'analyse ISR mise en œuvre s'appuie sur une double approche :
- Une analyse de la gouvernance des entreprises via la méthode propriétaire « MGF - Montpensier Governance Flag », qui met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, et

- Une analyse de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire selon la méthode propriétaire « Montpensier Impact Assessment (MIA) » qui s'appuie sur les 17 ODD de l'ONU.

Pour rappel, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir. Au nombre de 17, les objectifs de développement durable ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

L'analyse extra-financière conduite permettra de définir une liste de valeurs exclues représentant 20% de l'univers d'investissement du Fonds, et également 20% sur chacune des 3 zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, et Asie et pays émergents.

Au minimum 90% des valeurs en portefeuille sont analysées selon une double approche ESG et fondamentale.

L'OPCVM est exposé à hauteur minimum de 75% en actions et ce jusqu'à 100% de son actif net. L'exposition se fait au travers d'actions de toutes tailles, tous secteurs, sans allocation géographique. L'exposition aux valeurs de petites capitalisations (ie dont la capitalisation boursière est inférieure à 1.5 Milliard d'Euros) pourra atteindre 25% de l'actif net de l'OPCVM et l'exposition aux actions des pays émergents sera limitée à 40% de l'actif net de l'OPCVM.

Le Fonds peut investir dans des actions cotées dans la limite de 100% de l'actif net du Fonds ; et dans des valeurs assimilées (certificats d'investissement, ...) dans la limite de 25% de l'actif net du Fonds.

L'OPCVM pourra également être exposé à hauteur maximum de 25% au risque de taux via l'investissement en obligations, et produits de taux, dont les émetteurs pourront être publics ou privés, ou en instruments dérivés de taux. Le Fonds pourra également investir en obligations convertibles et assimilées dans la limite de 25% de son actif net.

Aucun critère relatif à la notation ou la durée n'est imposé au gérant, sans pouvoir toutefois dépasser 25% en titres de catégorie jugée spéculative ("high yield") par la société de gestion. La société de gestion mène sa propre analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs, et ne recourt pas mécaniquement, ni ne s'appuie exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation, et met en place une analyse de risque de crédit et des procédures permettant la prise des décisions de gestion.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Fonds peut investir sur des titres de créance et des instruments du marché monétaire, à hauteur de 10% maximum de l'actif net du Fonds.

Le Fonds pourra investir au maximum 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

Le Fonds pourra également intervenir, le cas échéant, sur des instruments dérivés, contrats futures ou options, en couverture ou en exposition. L'utilisation d'instruments dérivés ne pourra pas avoir pour conséquence une surexposition du portefeuille au-delà de 100% de l'actif net.

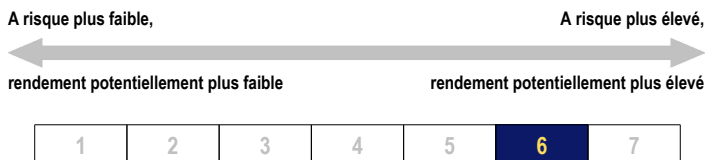
L'OPCVM pourra comporter un risque de change, hors euro, en toutes devises jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds, couvert ou non, en tout ou partie, notamment par le biais d'opérations à terme de gré à gré conclues avec un établissement de crédit.

Remboursement des parts : La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne, chaque jour de bourse ouvert à Paris et à New York, non férié en France. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande chaque jour de valorisation, avant 11h. Le remboursement intervient trois jours ouvrés après la demande.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

La part IC capitalise les sommes distribuables.

Profil de risque et de rendement



L'OPCVM se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition aux actions internationales notamment au marché des petites et moyennes capitalisations qui sont destinées à accueillir des entreprises, qui en raison de leur caractéristiques spécifiques peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de liquidité : Le Fonds peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Le Fonds pourra être exposé au risque de contrepartie résultant notamment d'opérations de change à terme conclues de gré à gré avec un établissement de crédit. Le Fonds est donc exposé au risque que l'un de ces établissements de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations. La valeur liquidative est susceptible de connaître une variation élevée du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Ainsi, la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs.

La survenance de l'un de ces risques peut provoquer une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	1,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,00%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants font l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre Fonds.

Pour plus d'information sur les frais de l'OPCVM, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus disponible sur le site internet : www.montpensier.com.

Performances passées

Les indications utiles sur les performances passées seront complétées à l'issue du 1er exercice.

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

Date de création du Fonds : 12 juillet 2021

Date de création de la part : 12 juillet 2021

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : STOXX Global 1800 Industry Health Care (SXW1I4RIndex), calculé dividendes nets réinvestis.



Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de MONTPENSIER FINANCE, 58 avenue Marceau, 75008 PARIS, France, ou sur le site internet : www.montpensier.com.

L'OPCVM propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet : www.montpensier.com.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet suivant www.montpensier.com. Un exemplaire papier de cette politique de rémunération sera mis gratuitement à disposition des investisseurs de l'OPCVM sur demande à la société de gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPC peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de MONTPENSIER FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion MONTPENSIER FINANCE est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.